



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024 à 18 h 30, le règlement suivant :

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (RCA24-27005).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 10<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**